

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Boralex divulgue ses résultats du deuxième trimestre 2018

Une série d'acquisitions renforce la position de Boralex
à titre de leader de l'industrie

Montréal, le 10 août 2018 - Pour la période de trois mois close le 30 juin 2018, Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») (TSX : BLX) annonce un BAIIA(A) similaire à celui enregistré au trimestre correspondant de 2017. Ainsi, l'apport des sites acquis et mis en service au cours des douze derniers mois a permis de compenser l'effet des conditions climatiques moins favorables sur la production des sites existants, dont les sites éoliens, tant canadiens que français, et les centrales hydroélectriques américaines.

« Les conditions climatiques qui ont prévalu n'ont pas permis d'atteindre les résultats d'exploitation escomptés, mais il faut souligner que le trimestre a été l'occasion de considérablement consolider notre position de leader de l'industrie dans nos principaux marchés », fait valoir le président et chef de la direction de Boralex, Patrick Lemaire. « Outre une contribution immédiate aux résultats d'exploitation, les sites acquis et mis en service de Kallista¹ et l'acquisition annoncée des participations d'Invenergy² dans cinq sites éoliens au Canada contribueront à accroître grandement notre marge de manœuvre à titre d'exploitant de parcs éoliens. De plus, cela nous permettra de réaliser au fil du temps d'importantes synergies opérationnelles et facilitera ainsi l'établissement de nouveaux partenariats et la négociation de contrats d'approvisionnement avantageux. »

M. Lemaire se dit également très satisfait de la réalisation avec succès des placements public et privé pour le financement de l'acquisition des participations d'Invenergy : « La réussite de ces placements, y compris l'exercice de la pleine option de surallocation, vient une fois de plus confirmer la confiance des marchés financiers à l'égard de notre modèle d'affaires et de notre stratégie. Ces placements, jumelés à la conclusion en juillet d'un investissement conjoint supplémentaire de 100 M\$ dans la Société sous forme de dette subordonnée non garantie venant à échéance en 2028 réalisé par la Caisse de dépôt et placement du Québec (80 M\$) et le Fonds de solidarité FTQ (20 M\$) nous procurent un bilan renforcé sur lequel nous pourrions compter pour poursuivre sur la voie de croissance, tout en créant de la valeur pour nos actionnaires. »

¹ Acquisition des entités Kallista Energy Investment SAS and KE Production SAS.

² Invenergy Renewables LLC.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS	Périodes de trois mois closes le 30 juin			
	2018	2017	2018	2017
	IFRS		Combiné ⁽¹⁾	
(en millions de dollars, sauf indication contraire)				
Production (GWh) ⁽²⁾	747	744	881	863
Produits de la vente d'énergie	95	92	110	105
BAIIA(A) ⁽³⁾	57	57	68	67
Marge du BAIIA(A) (%)	60	62	62	64
Résultat net	(33)	(7)	(33)	(7)
Résultat net attribuable aux actionnaires	(28)	(2)	(28)	(2)
Par action (de base et dilué)	(0,36) \$	(0,03) \$	(0,36) \$	(0,03) \$
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	52	38	59	43
Marge brute d'autofinancement ⁽⁴⁾	21	44	26	46

(1) Ces chiffres sont ajustés en Combiné et cette mesure n'est pas conforme aux IFRS. Se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS* dans le rapport intermédiaire 2 disponible sur les sites web de Boralex (boralex.com) et de SEDAR (sedar.com).

(2) La production (GWh) en incluant la limitation de puissance de 28 GWh pour laquelle Boralex a été compensée aurait été de 775 GWh pour la période de trois mois close le 30 juin 2018 (909 GWh) au Combiné.

(3) Le BAIIA(A) représente le bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement, ajustés pour inclure d'autres éléments. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS* dans le rapport intermédiaire 2 disponible sur le site web de Boralex (boralex.com) et de SEDAR (sedar.com).

(4) Cette mesure est une mesure non conforme aux IFRS. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS* dans le rapport intermédiaire 2 disponible sur les sites web de Boralex (boralex.com) et de SEDAR (sedar.com).

FAITS SAILLANTS FINANCIERS	Période de six mois close le 30 juin			
	2018	2017	2018	2017
	IFRS		Combiné ⁽¹⁾	
(en millions de dollars, sauf indication contraire)				
Production (GWh) ⁽²⁾	1 802	1 653	2 085	1 926
Produits de la vente d'énergie	247	211	278	240
BAIIA(A) ⁽³⁾	161	144	182	165
Marge du BAIIA(A) (%)	65	68	66	69
Résultat net	(10)	8	(10)	8
Résultat net attribuable aux actionnaires	(8)	13	(8)	13
Par action (de base et dilué)	(0,10) \$	0,18 \$	(0,10) \$	0,18 \$
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	162	92	174	103
Marge brute d'autofinancement ⁽⁴⁾	98	102	111	115

Notes (1), (3) et (4) idem au tableau précédent.

(2) La production (GWh) en incluant la limitation de puissance de 84 GWh pour laquelle Boralex a été compensée aurait été de 1 886 GWh pour la période de trois mois close le 31 décembre 2017 (2 169 GWh).

Faits saillants financiers

Note : les chiffres entre parenthèses ci-dessous indiquent les résultats selon le Combiné, par rapport à ceux obtenus selon IFRS.

Période de trois mois close le 30 juin 2018

Pour le deuxième trimestre 2018, Boralex a enregistré des produits de la vente d'énergie de 95 M\$ (110 M\$), en hausse de 3 % (5 %) par rapport à la même période de 2017. Le BAIIA(A) pour le trimestre atteint 57 M\$ (68 M\$), soit des montants similaires par rapport au même trimestre de 2017.

Par ailleurs, la marge brute d'autofinancement a atteint 21 M\$ (26 M\$) au deuxième trimestre 2018, contre 44 M\$ (46 M\$) un an plus tôt. Ce recul résulte notamment de la baisse de 3 M\$ des distributions reçues des Coentreprises, à une augmentation de 9 M\$ des intérêts payés ainsi qu'aux frais d'acquisition de 7 M\$.

La Société déclare ainsi une perte nette attribuable aux actionnaires de 28 M\$ ou 0,36 \$ par action (de base et dilué) pour le deuxième trimestre 2018, contre une perte nette attribuable aux actionnaires de Boralex de 2 M\$ ou 0,03 \$ par action (de base et dilué) un an plus tôt.

L'augmentation de la perte nette entre les deux périodes s'explique notamment par un volume de production moindre qu'anticipé des sites existants, par des frais d'acquisition exceptionnels de 7 M\$ et de dépréciation des actifs corporels et incorporels de 12 M\$ liée principalement au rééquipement du site éolien de Cham Longe I et l'annulation du contrat d'achat d'énergie du site éolien d'Otter Creek en Ontario.

Période de six mois close le 30 juin 2018

Pour les six premiers mois de 2018, Boralex a enregistré des produits de la vente d'énergie de 247 M\$ (278 M\$), en hausse de 17 % (16 %) par rapport à la même période de 2017. Le BAIIA(A) pour la période est de 161 M\$ (182 M\$) contre 144 M\$ (165 M\$) pour la première moitié de 2017, soit une hausse de 12 % (10 %).

Par ailleurs, la marge brute d'autofinancement est 98 M\$ (111 M\$) pour les six premiers mois de 2018, contre 102 M\$ (115 M\$) un an plus tôt. Cette diminution est en majeure partie attribuable à l'augmentation des intérêts payés de 12 M\$ ainsi qu'aux frais d'acquisition de 7 M\$. Ces variations ont été en partie compensées par l'augmentation de 17 M\$ du BAIIA(A).

Pour les six premiers mois de 2018, la Société déclare une perte nette attribuable aux actionnaires de Boralex de 8 M\$ ou 0,10 \$ par action (de base et dilué), contre un résultat net de 13 M\$ ou 0,18 \$ par action (de base et dilué) un an plus tôt. Soulignons que le Combiné n'a aucune incidence sur le résultat net.

Perspectives

En tenant compte des sites qui seront mis en service d'ici 2020 pour un total de 244 MW, de l'acquisition de Kallista et de ses 15 parcs en exploitation pour un total de 163 MW ainsi que de l'acquisition prévue des participations d'Invenergy représentant 201 MW supplémentaires, Boralex pourrait ainsi atteindre une puissance installée de près de 2 065 MW à la fin de 2020. La Société continuera d'examiner les occasions qu'offre le marché et devrait communiquer d'ici la fin de l'année une cible de puissance à long terme actualisée en conformité avec ses objectifs de croissance continue.

Mises ensemble, les transactions récemment annoncées se traduiront par une augmentation substantielle de la base opérationnelle de la Société. Une fois l'acquisition des participations d'Invenergy complétée, ce qui est prévu au cours du mois d'août 2018, la puissance installée sous le contrôle de Boralex sera de 1 820 MW, soit une hausse de 364 MW ou de 25 % par rapport au début de l'exercice.

La Société a mis à jour son *Chemin de croissance* afin de tenir compte d'autres développements survenus au cours du dernier trimestre. Le conseil d'administration a notamment approuvé le projet de rééquipement des installations du parc éolien Cham Longe I, en France (échéance originale en 2020), qui verra remplacer les éoliennes actuelles par d'autres plus performantes, ce qui se traduira par une puissance additionnelle de 17 MW. Par ailleurs, le projet de site éolien Otter Creek (50 MW), en Ontario (Canada), a été retiré à la suite de la réception par la Société d'un avis daté du 16 juillet 2018 dans lequel l'IESO informe la Société qu'elle résilie unilatéralement le contrat d'achat d'énergie du projet. La résiliation ferait suite à une directive émise par le gouvernement ontarien le 13 juillet donnant instruction à l'IESO de résilier tous les contrats d'achat d'énergie des projets d'énergie renouvelable qui n'avaient pas obtenu un statut suffisamment avancé pour permettre la mise en service du projet.

Pour poursuivre sur la voie de la croissance, Boralex dispose de plusieurs options, dont un portefeuille de projets potentiels représentant plus de 1 000 MW en Europe seulement, récemment bonifié de 158 MW par le biais de l'acquisition de Kallista. En raison d'une présence de longue date et de sa connaissance approfondie du marché français, la Société possède des nombreux atouts pour tirer parti du contexte favorable pour le développement des énergies renouvelables, dont le secteur éolien. Elle entend ainsi participer activement au système d'appels d'offres qui prévoit l'octroi de contrats d'une puissance installée d'énergie éolienne terrestre de 3 000 MW d'ici juin 2020 ; le résiduel à être attribué à ce jour est de 2 500 MW, considérant que les résultats des plus récents appels d'offres (500 MW) ne sont pas encore connus. Boralex poursuit également ses démarches ailleurs en Europe, notamment au Royaume-Uni, ainsi qu'en Amérique du Nord.

Compte tenu de ces derniers développements, la direction a révisé sa cible de BAIIA(A) sur une base annualisée pour la situer entre 390 M\$ et 410 M\$ selon IFRS (entre 480 M\$ et 500 M\$ selon le Combiné), à la fin de 2020.

Déclaration de dividendes

Le conseil d'administration de la Société a autorisé de façon conditionnelle et déclaré un dividende trimestriel de 0,1575 \$ par action ordinaire. Ce dividende sera versé le 18 septembre 2018 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 31 août 2018. Boralex désigne ce dividende comme étant un « dividende déterminé » en vertu du paragraphe 89 (14) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de toutes les dispositions législatives provinciales applicables aux dividendes déterminés.

De plus, à la suite de la signature de la convention pour l'acquisition des participations d'Invenergy dans cinq parcs éoliens et compte tenu de la confiance qu'inspirent les perspectives de la Société, le conseil d'administration a autorisé conditionnellement une nouvelle hausse de 4,8 % du dividende annuel, qui passerait ainsi de 0,63 \$ à 0,66 \$ par action (de 0,1575 \$ à 0,1650 \$ par action sur une base trimestrielle). Il s'agirait d'une deuxième augmentation depuis le début de l'exercice 2018, ce qui correspond à une majoration totale de 10 %. Cette deuxième augmentation entrera en vigueur à compter de la clôture de l'acquisition des projets Des Moulins et Le Plateau I. Ce dividende sera versé aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux à la date de référence qui suivra la clôture de l'acquisition de ces parcs. En outre, Boralex maintient sa politique de dividendes qui vise la distribution de 40 % à 60 % de ses flux de trésorerie discrétionnaires.

À propos de Boralex

Boralex développe, construit et exploite des sites de production d'énergie renouvelable au Canada, en France, au Royaume-Uni, et aux États-Unis. Un des leaders du marché canadien et premier acteur indépendant de l'éolien terrestre en France, la Société se distingue par sa solide expérience d'optimisation de sa base d'actifs dans quatre types de production d'énergie - éolienne, hydroélectrique, thermique et solaire. Boralex s'assure d'une croissance soutenue grâce à son expertise et sa diversification acquises depuis plus de vingt-cinq ans. Les actions et les débentures convertibles de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous les symboles BLX, et BLX.DB.A respectivement. Pour de plus amples renseignements, visitez www.boralex.com ou www.sedar.com. Suivez-nous sur [Facebook](#), [LinkedIn](#) et [Twitter](#).

Mise en garde à l'égard d'énoncés prospectifs

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières. Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une projection information financière prospective. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les informations financières prospectives ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent, mais non de façon limitative, l'effet général des conditions économiques, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'énergie, la capacité de financement de la Société, la concurrence, les changements négatifs dans les conditions générales du marché, les réglementations affectant son industrie, la disponibilité et l'augmentation des prix des matières premières, les litiges et autres questions réglementaires reliées aux projets en opération ou en développement, ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations soient faites.

Aucune assurance ne peut être donnée quant à la concrétisation des résultats, du rendement ou des réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder une confiance exagérée à ces déclarations prospectives. À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

Les données exprimées en pourcentage sont calculées à partir de montants en milliers de dollars.

Mesures non conformes aux IFRS

Le rapport intermédiaire contient une section intitulée « Mesures non conformes aux IFRS ». Afin d'évaluer la performance de ses actifs et de ses secteurs d'activité, Boralex utilise, en IFRS et sous la forme Combinée, le BAIIA(A) et la marge brute d'autofinancement comme mesures de performance. Le BAIIA(A) représente le bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement, ajusté pour inclure d'autres éléments. La marge brute d'autofinancement

correspond aux flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation avant la variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation.

La direction est d'avis que ces mesures représentent des indicateurs financiers largement utilisés par les investisseurs pour évaluer la performance d'exploitation et la capacité d'une entreprise à générer des liquidités à même ses activités d'exploitation. Les mesures non conformes aux IFRS permettent également aux investisseurs de mieux comprendre le fondement des prises de décisions de la Société, puisque celle-ci s'appuie sur ces mesures pour prendre des décisions financières, stratégiques et opérationnelles. Ces mesures non conformes aux IFRS sont établies principalement à partir des états financiers consolidés audités, mais n'ont pas un sens normalisé prescrit par les IFRS ; par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables aux résultats d'autres sociétés qui utilisent des mesures de performance portant des noms similaires. Les mesures non conformes aux IFRS ne sont pas auditées. Elles comportent des limitations importantes à titre d'outils d'analyse, et les investisseurs ne doivent pas les examiner isolément ni se fier outre mesure aux ratios ou aux pourcentages calculés à l'aide de celles-ci.

Combiné

Le Combiné présenté ci-dessus et ailleurs dans le rapport de gestion résulte de la combinaison de l'information financière de Boralex établie selon les normes IFRS et de sa quote-part de celle des Coentreprises (tel que défini à la note 5 des états financiers intermédiaires de Boralex). Les Coentreprises représentent des investissements significatifs de Boralex et bien que les normes IFRS ne permettent pas de consolider leur information financière au sein de celle de Boralex, la Direction considère que le Combiné est une donnée utile pour les investisseurs. Afin d'établir le Combiné, Boralex a d'abord préparé ses états financiers ainsi que ceux des Coentreprises selon les normes IFRS. Ensuite, les postes *Participations dans les Coentreprises*, *Quote-Part des profits (pertes) des Coentreprises* et des *Distributions reçues par les Coentreprises* sont remplacés par la part de Boralex (50 %) dans tous les postes aux états financiers des Coentreprises (c'est-à-dire les revenus, les dépenses, l'actif, le passif, etc.). Toute l'information nécessaire pour faire ce calcul se retrouve dans les états financiers de Boralex, plus spécifiquement à la note 5. *Participation dans les Coentreprises* en ce qui concerne l'information financière des Coentreprises sous IFRS. Nous vous référons aussi à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS* du rapport de gestion pour de plus amples renseignements. Il est important de noter que la méthode de calcul décrite ici est identique à celle qui était utilisée auparavant pour établir les données identifiées comme Consolidation proportionnelle dans les rapports de gestion précédents.

– 30 –

Renseignements :

Médias

Julie Lajoie
Conseillère principale,
Affaires publiques et communications
Boralex inc.
514 985-1327
julie.lajoie@boralex.com

Relations avec les investisseurs

Marc Jasmin
Directeur,
Relations avec les investisseurs
Boralex inc.
514 284-9868
marc.jasmin@boralex.com

Source : Boralex